

Ecole



DOSSIER D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE : Formation Passerelle réservée uniquement aux BAC PRO ASSP

Période d'inscription : du lundi 22 avril au jeudi 15 mai 2025 minuit

Jurys de sélection : du lundi 19 mai au mardi 20 mai 2025

Communication des résultats : le mercredi 21 mai 2025 à 14 heures

Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien. Merci de nous contacter dès le dépôt de votre dossier.

ECOLE JEANNE BLUM, CENTRE DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

19 RUE VICTOR HUGO, 78350 JOUY-EN-JOSAS

TEL : 01 39 46 58 67

CONTACT@ECOLEJEANNBLUM.FR

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION AUX SELECTIONS AP

Date limite d'envoi : le **mercredi 21 mai 2025** par voie postale
(cachet de la Poste faisant foi)

à Ecole Jeanne Blum – 19 rue Victor Hugo – 78350 JOUY-EN-JOSAS

Documents suivants à classer obligatoirement dans l'ordre ci-dessous

- La fiche d'inscription aux sélections ci-jointe.
- Une photocopie d'une pièce d'identité valide au moment de l'entrée en formation (carte d'identité, passeport ou titre de séjour).
- Une lettre de motivation **manuscrite**.
- Un Curriculum Vitae (CV).
- Un document **manuscrit**, de deux pages maximum, relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit un projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.
- La photocopie des originaux de vos diplômes ou titres, traduits en français (si vous en avez obtenu un).
- Le cas échéant, la photocopie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale.
- Le cas échéant, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur(s).
- Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive ...) en lien avec la profession d'AP ou AS.
- Attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2. A défaut, joindre tous documents permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral (**Uniquement pour les ressortissants hors Union Européenne**).
- 2 enveloppes timbrées au tarif en vigueur (**format obligatoire 110x220 DL**), où vous aurez écrit votre nom et adresse complète. (afin de vous envoyer la convocation puis le résultat de la sélection).

**FICHE D'INSCRIPTION
AUX EPREUVES DE SELECTIONS
Année scolaire 2025**

PHOTO
A coller

Cochez la formation envisagée :

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE – PASSERELLE BAC PRO ASSP

Identité

Nom de famille

Nom d'épouse

Prénom (s)

Date de naissance

Lieu de naissance **Ville :** **Pays :**

Nationalité

Adresse

.....

Code Postal **Commune**

Numéro de téléphone **Portable :** **Fixe :**

E-mail :

Diplômes ou Titres obtenus

<input type="checkbox"/> DEAS référentiel 2006	<input type="checkbox"/> BAC PRO ASSP
<input type="checkbox"/> DEAS référentiel 2021	<input type="checkbox"/> CAP AEPE (référentiel 2019)
<input type="checkbox"/> DEAVS-DEAMP-MCAD - DEAES référentiel 2016	<input type="checkbox"/> BAC SAPAT
<input type="checkbox"/> DEAES référentiel 2021	<input type="checkbox"/> ARM 2019
<input type="checkbox"/> TP ADVF	<input type="checkbox"/> AMBULANCIER 2006
<input type="checkbox"/> TP ASMS	<input type="checkbox"/> ASHQ
	<input type="checkbox"/> VAE : module(s) obtenu(s) :

Je soussigné(e).....atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et avoir pris connaissance des conditions administratives et financières de la formation.

A le..... Signature

J'autorise le centre de formation Ecole Jeanne Blum à afficher mes résultats de sélection sur le site internet : ecolejeanneblum.fr

oui

non

INFORMATIONS AUX CANDIDATS

Conformément à l'arrêté du 7 avril 2020, modifié par l'arrêté du 12 avril 2021, votre admission définitive dans un IFAP est subordonnée :

1. À la production au plus tard le jour de la rentrée, d'un **certificat médical** établi par un **médecin agréé** attestant que vous ne présentez pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.
2. À la production, avant la date d'entrée au premier stage, d'un **certificat médical attestant que vous remplissez les obligations d'immunisation et de vaccination**, conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

NB : Toute personne qui ne remplit pas les obligations vaccinales des professionnels de santé définies par l'article L.3111-4 du code de la santé publique est considérée comme INAPTE à suivre la formation.

Vaccins obligatoires :

- Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite
- Hépatite B : en application du décret d'août 2013, nous vous informons que vous devez être **immunisé contre l'hépatite B avant votre entrée en formation**. Cela impose que vous ayez fait 3 injections contre l'hépatite B et que votre sérologie soit positive. Cette sérologie se fait **2 mois au minimum** après la dernière injection. Merci de vérifier votre carnet de vaccination et d'anticiper cette démarche afin de vous mettre à jour.